



ASSOCIATION SUISSE
DES VIGNERONS ENCAVEURS INDEPENDANTS

SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER
SELBSTEINKELLERNDEN WEINBAUERN

ASSOCIAZIONE SVIZZERA
VITICOLTORI-VINIFICATORI

RECOMMANDE

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Palais Fédéral Est
3003 Berne

Satigny, le 16 septembre 2022

Concerne : mépris de l'administration fédérale et poursuite de notre opposition au Contrôle de cave

Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin,

Plus de 80 vigneron-encaveurs ont fait recours contre la décision du Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV) du 3 décembre 2020. Le 16 août 2022, l'Office Fédéral de l'Agriculture nous a enfin rendu sa décision après pratiquement deux ans d'instruction. Nous trouvons extrêmement grave de la part de l'OFAG d'avoir non seulement fait traîner en longueur ces procédures, mais aussi d'avoir notifié sa décision la veille des vendanges 2022 avec un délai de recours de 30 jours. De plus, la décision de l'OFAG ne répond pas à la question fondamentale de notre recours, à savoir que nous ne sommes pas des commerçants mais des artisans du vin. **L'attitude de l'OFAG est indigne d'une administration fédérale.** En déniait les particularités de notre profession, il porte une atteinte inacceptable à nos droits et entame largement notre confiance en l'administration.

Pour rappel, la nouvelle ordonnance sur le vin est entrée en vigueur début 2018 malgré notre opposition et celle de **TOUTES les faitières de la branche** (FSV, IVVS). Devant la surdité des autorités, nous avons lancé ce mouvement de refus du Contrôle de cave et déposé le recours collectif le 4 janvier 2021. Méprisant la suprématie des procédures fédérales en cours, certains Cantons s'acharnent sur les recourant-es en les poursuivant, les amendant et en allant même jusqu'à prononcer des peines privatives de liberté dans certains cas. Nous ne sommes pas des criminel·les, nous revendiquons seulement un traitement équitable de la part des autorités.

Dans sa réponse juridique, l'OFAG manque d'objectivité et se montre particulièrement méprisant en ignorant complètement les spécificités de notre métier. Il continue de nous assimiler à des commerçants, alors que les définitions linguistiques et la base légale montrent clairement que les vigneron-encaveurs ne font pas de commerce et ne devraient par conséquent par être soumis au contrôle du commerce du vin. **Nous sommes des paysan·nes de la vigne et des artisan·nes du vin.**

Selon le Petit Robert, le commerce : du latin commercium « trafic, négoce » et encore : opération, activité d'achat et de revente (en l'état ou après transformation) d'un produit, d'une valeur. « Prendre quelque chose à quelqu'un et le repasser à un autre, en échange d'autant d'argent que l'on peut, ça c'est du commerce ».

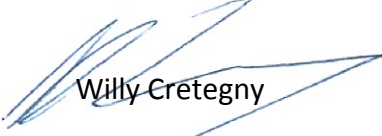
Nous ne sommes pas opposés au contrôle en soi, mais nous voulons un contrôle et une comptabilité adaptée à des entreprises familiales qui, de par les exigences de la politique agricole, assurent une transparence et une garantie des dénominations et appellations supérieure aux grands commerces. Nous sommes donc déterminés à poursuivre notre opposition à ce contrôle qui nous pénalise et déposerons/déposons ce jour un recours au Tribunal administratif fédéral.

Pour développer "l'agriculture suisse durable" que promeut l'OFAG, il faut des petits producteurs dont les vigneron-encaveurs font partie. Or ces dernières décennies, la politique agricole mise en œuvre nous assomme avec des charges administratives et des frais supplémentaires disproportionnés et inéquitables.

En tant qu'ex-vigneron vous pouvez comprendre nos demandes et reconnaître les spécificités de notre métier. En tant que Conseiller fédéral en charge du département qui chapeaute l'OFAG, vous pouvez agir et **veiller à ce que les petits producteurs et les artisans soient traités de manière équitable** par votre administration.

L'ASVEI se tient à votre disposition pour arriver à une solution acceptable.

Nous vous prions, Monsieur le Conseiller fédéral, d'agréer nos salutations les plus distinguées.



Willy Cretegny
Président ASVEI